

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2022 à 18H30

N°DCM2022.07.06/12

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président: M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance: Mme Laurence POTIER GABRION

Rapporteur: M. Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Nadège CHATEL, Catherine COLLOMB, Jean-Michel REBET, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Théo LOMBARD (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à Zekai YAVUZES) Yves MINO (Procuration à Jehanne DE GRASSET)

Absents : Néant

Conseillers votants : Trente-Trois

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de l'Office Rochois des Sports

En vertu de ses statuts l'Office Rochois des Sports, comprends parmi ses membres actifs participant aux assemblées générales de cette association :

- Le maire ou son représentant choisi au sein du conseil municipal, ainsi que ;
- Cinq délégués désignés par le conseil municipal en son sein ;

Il est demandé au Conseil municipal de :

- nommer un représentant du Maire ;
- procéder à l'élection des cinq délégués au scrutin uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

En application de l'article L 2121-21 du CGCT, les Conseillers municipaux peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée.

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité, accepte le vote à main levée.

Sont candidats : Patrick TOURNIER – Théo LOMBARD – Corinne FAVRE ROCHEX - Jehanne DE GRASSET – Patrice CONTAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21,

Ont obtenus : Patrick TOURNIER (33 voix) – Théo LOMBARD (33 voix)– Corinne FAVRE ROCHEX (33 voix)- Jehanne DE GRASSET (33 voix) – Patrice CONTAT (33 voix)

SONT ELUS à la majorité absolue : Patrick TOURNIER – Théo LOMBARD – Corinne FAVRE ROCHEX - Jehanne DE GRASSET – Patrice CONTAT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **PREND ACTE** de l'élection de Patrick TOURNIER – Théo LOMBARD – Corinne FAVRE ROCHEX - Jehanne DE GRASSET – Patrice CONTAT en tant que délégués auprès de l'Office Rochois des Sports ;
- **NE NOMME** pas de représentant de Monsieur le Maire qui siègera de droit.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 8 juillet 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 6 juillet 2022

Le Secrétaire de séance
Laurence POTIER GABRION

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Laurence Potier Gabrion, the Secretary of the meeting.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

